

*Pour transformer en investissement productif votre*

# **TAXE D'APPRENTISSAGE 2011**

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>	
<b>Fonction :</b>	<b>Service :</b>	
<b>Numéro de poste (facultatif) :</b>	<b>E-mail (facultatif) :</b>	
<b>Société :</b>		
<b>Adresse :</b>		
<b>Code Postal :</b>	<b>Ville :</b>	<b>Tél :</b>
<b>Nombre de salariés :</b>	<b>Code NAF :</b>	
<b>Nom de la personne à qui doit être adressé le reçu libératoire :</b>		

***Merci de transmettre ce coupon à l'organisme répartiteur de votre choix avant le 29 février 2012 :***

Nom de l'organisme :-----

Adresse :-----

-----

Ville :-----

en lui précisant que le versement est effectué au CNAC (Ecole Supérieure des Arts du Cirque) pour la somme de :-----

Le CNAC est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage dans la catégorie B (cadres moyens – niveau II - BAC + 2) Au titre du hors quota (48% de la taxe brute) niveau B 40 %.

Vous pouvez nous verser tout ou partie de votre taxe d'apprentissage de deux façons :

- En adressant le bordereau à notre OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons-en-Champagne.
- En utilisant les services d'un autre OCTA de votre choix en précisant explicitement le montant que vous souhaitez voir attribuer au CNAC et en rappelant nos références : **CNAC (Centre National des Arts du Cirque)**